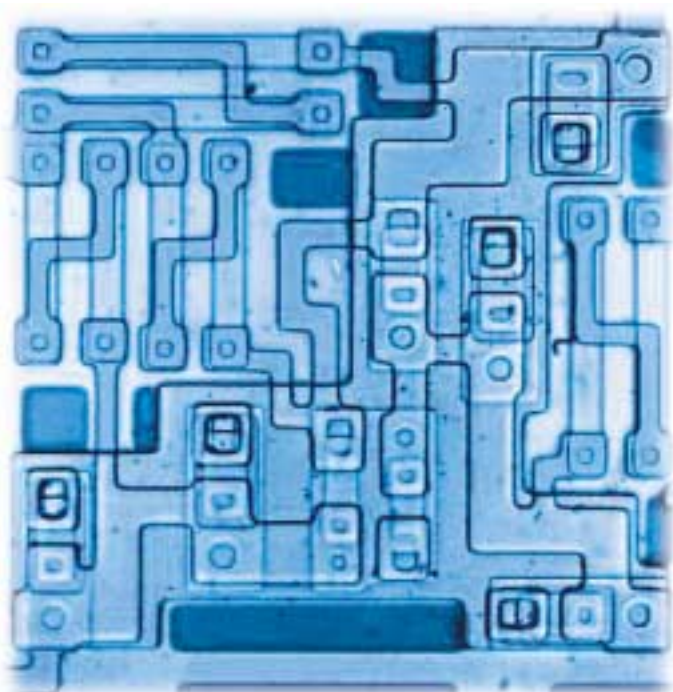


Table des matières



Le niobium se taille une place dans le secteur de haute technologie. Ici, un micro-circuit bénéficie de la superconductivité d'alliage de niobium.

Couverture:

Nous reproduisons sur la couverture, le cheminement du projet au cours des quatre dernières années.

Deux campagnes de sondage ont permis de délimiter le gisement S-60 de forme et minéralogie inconnues jusqu'à maintenant dans la carbonatite d'Oka.

Une étude de faisabilité par le consortium Met-Chem/SNC Lavalin montre un taux élevé de rendement sur le capital investi en considérant le niobium seulement, alors que des sous-produits pourraient procurer des revenus additionnels.

La consommation du ferroniobium qui sera produit par NIOCAN augmente constamment. En effet, les aciers au niobium jouissent d'un avantage significatif en réduisant considérablement le poids des composantes, tout en accroissant leur rigidité. Le niobium est un métal écologique avec des perspectives exceptionnelles.

► **Faits saillants 2001**

► **Perspectives 2002**

► **Message de la direction**

► **Répartition des responsabilités administratives**

► **Activités de l'année 2001**

► **Administrateurs et dirigeants: une équipe expérimentée**

► **Projet: vue d'ensemble**

- Étude d'ingénierie de base
- Marketing de la production
- Évaluation du projet et financement
- Géologie, réserves de minerai, exploitation - concentration
- Réserves de minerai
- Bail minier
- Exploitation minière
- Usine de traitement
- Usine de ferroniobium
- La formation d'une main-d'œuvre qualifiée

► **Environnement**

- Étude d'Impact Environnemental (ÉIE)
- Répercussions avantageuses

► **Le marché du niobium**

- Potentiel de croissance
- Nouvelles applications
- Valeur ajoutée – les sous-produits
- Terres rares et oxyde de niobium
- Autres sous-produits

► **Analyse financière**

- Bref rappel (1995 – 1998)
- 1999 : une année charnière
- Année 2000
- Année 2001
- Contrôle des dépenses
- Fonds de roulement
- Rémunération de la direction

► **États financiers**

- Rapport des vérificateurs aux actionnaires
- Bilan
- État des résultats et déficit
- États des frais reportés
- États des flux de trésorerie
- Notes

Faits saillants 2001

Janvier

- Les présidents de Cambior et Mazarin sollicitent la permission d'effectuer une vérification

Février

- NIOCAN refuse que l'option détenue par Teck d'acquérir 25% du projet NIOCAN soit transférée à Mazarin, qui désirait l'acquérir au coût de 3 M\$.

Mars

- Audience publique (6 mars) de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) sur la demande de NIOCAN d'utilisation de 9,4 hectares pour les infrastructures de mise en exploitation.
- Le ministère des Ressources naturelles (MRN) autorise l'utilisation du site St-Lawrence Columbian comme parc pour les résidus miniers de l'exploitation NIOCAN.

Avril

- La CPTAQ demande des commentaires sur l'aspect socio-économique de la part des autorités politiques locales.
- Le MRN autorise NIOCAN à construire son usine sur le site choisi (2 avril)

Juin

- NIOCAN franchit une étape importante alors que la CPTAQ autorise l'implantation des infrastructures de mise en exploitation (26 juin).

Août

- NIOCAN complète un financement privé de 1,3 M\$ avec un groupe américain - Electrum Ferrometals LLC, qui acquiert 2 M d'actions au prix de 0,65\$.

Septembre

- La Cour supérieure du Québec rejette avec dépens, la poursuite intentée à NIOCAN par André Chaput, le Président du comité des opposants au projet (24 sept.).

Décembre

- Début des audiences du Tribunal administratif du Québec (TAQ), suite à la contestation de l'Union des producteurs agricoles et du Conseil des Mohawks de la décision positive de la Commission de protection du territoire agricole.

Perspectives 2002

- Support régional et politique pour le projet;
- Compléter les audiences au TAQ en mai 2002;
- Obtention du Certificat d'Autorisation (C.A.) du ministère de l'Environnement;
- Consolidation des ventes et perspectives de nouvelles ventes, notamment au sein des marchés d'Asie;
- Financement de la mise en production à l'automne 2002;
- Décision de mise en production avec l'objectif de débiter la construction au 1^{er} trimestre 2003.



D'un design contemporain, sans poussière ni bruit, le complexe Niocan s'intégrera harmonieusement dans son milieu rural. N'occupant qu'une superficie de 6,2 hectares de terres agricoles (incluant l'aire de stationnement et le bassin d'eau d'exhaure), le terrain retournera à sa vocation agricole à la fin du projet.

Message de la direction



Chers actionnaires :

Une forte proportion d'entre vous êtes avec nous depuis le début et nous l'apprécions grandement. Grâce à votre support, nous avons développé un projet exceptionnel par sa rentabilité, hautement écologique, en harmonie avec la nature et permettant de décontaminer et de restaurer le site de l'ancienne exploitation St-Lawrence Columbiun (SLC).

Ayant pris connaissance du rapport annuel 2000 de votre compagnie, vous connaissez les caractéristiques exceptionnelles du niobium qui en font un métal hautement écologique. En effet, son ajout à l'acier utilisé pour construire un pont, une infrastructure, une pièce d'équipement, est réduit de 20 à 40%. Il s'ensuit une économie d'énergie donc d'émission de CO₂ dans l'air que nous respirons. À cela, il faut tenir compte des propriétés de super conductivité du niobium, que l'on prévoit utiliser dans les puces des prochaines générations d'ordinateurs, et aussi de ses propriétés anti-corrosives. C'est d'ailleurs pour les caractéristiques exceptionnelles du niobium qui font que son utilisation croît à un rythme soutenu.

Le ministère des Ressources naturelles a reconnu la qualité du projet NIOCAN en accordant tous les permis requis pour la mise en exploitation :

- bail minier le 21 juillet 2000
- acceptant dans une lettre datée du 2 avril 2001 le site des infrastructures de mise en exploitation
- acceptant dans une lettre datée du 21 mars 2001 l'utilisation du site SLC comme parc à résidus

La firme KPMG a effectué une étude socio-économique du projet. Cette étude montre des retombées annuelles de 35 M\$ alors que les 67 producteurs agricoles de la municipalité d'Oka ont des revenus annuels de 11M\$. Quant à la Province, elle retirera 781M\$ en retombées durant les 17 années de l'exploitation.

Le 26 juin 2001, le projet franchissait une étape cruciale alors que la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) autorisait NIOCAN à utiliser les 6,2 hectares de terre en culture requis pour les infrastructures de mise en exploitation. La Commission, dans une décision de 17 pages, reconnaissait que l'exploitation proposée par NIOCAN peut cohabiter en harmonie avec la production agricole. La Commission a certainement tenu compte de la **vocation minière** du site NIOCAN débutée en 1953, bien avant la venue de la loi du zonage agricole. La Commission a tenu compte des **engagements formels** pris par NIOCAN par exemple de prolonger l'aqueduc de la municipalité d'Oka sur une distance de 2,2 km. Elle a pris en considération l'engagement de **créer un comité du suivi** sur lequel siègeraient des représentants des producteurs agricoles et de la municipalité.

Deux groupes contestent la décision de la Commission : l'Union des producteurs agricoles (UPA) et le Conseil des Mohawks de Kanésatake **que le comité des opposants a invité à se joindre à eux**. Il est difficilement concevable que l'UPA s'oppose à la Commission qui les protège contre le monde extérieur. La contestation des Mohawks est basée sur deux lots détenus par des autochtones; par contre, ces deux lots sont situés à 2,2 et à 2,5 km du gisement S-60 de NIOCAN, donc loin hors de la zone d'affectation potentielle de la mine et, ce qui est encore plus incohérent, ces deux lots sont situés hors de la carbonatite, dans des roches gneissiques d'âge précambrien.

Suite aux contestations mentionnées précédemment, **le Tribunal administratif est à revoir la décision de la Commission**. Quatre jours d'audience ont été tenus en décembre; depuis le début de l'année courante, jusqu'au 5 avril, 10 jours se sont ajoutés et des dates ont été réservées en avril et en mai. Ce sont d'abord les contestataires qui présentent leurs arguments et NIOCAN présentera les siens à la fin.

Une avocate de la Commission (CPTAQ) défendra, devant le Tribunal, la décision positive de la Commission envers le projet NIOCAN.

Après une décision positive du Tribunal administratif, le ministère de l'Environnement complètera son étude du projet et devrait émettre le certificat d'autorisation au cours du troisième trimestre 2002.

Un groupe new-yorkais investit dans NIOCAN.

À la fin du mois d'août, un placement privé fut réalisé avec Electrum Ferrometals LLC, laquelle montrait sa confiance dans le projet NIOCAN, en acquérant 2M d'actions au prix de 0,65\$. Cette compagnie détient des options lui permettant d'acquérir 1M d'actions au prix de 0,80\$ et 1M d'actions au prix de 1,00\$, dans un délai de 30 mois. Ce même groupe montre de l'intérêt à investir dans la mise en exploitation du projet.

Trois journées « portes ouvertes ».

Plus de 450 personnes ont participé les 1^{er}, 2 et 3 février 2002, aux trois journées « portes ouvertes » organisées par NIOCAN à la salle des loisirs de la municipalité d'Oka. À cette occasion, les visiteurs ont pu comprendre la réalité du projet minier et juger d'eux-mêmes des retombées du projet pour la région. Nous sommes très fiers d'avoir reçu près de 250 curriculum vitae et d'avoir rencontré des candidats potentiels fort intéressants pour les 160 emplois directs qui seront créés. Les visiteurs furent particulièrement intéressés d'apprendre que NIOCAN compte mettre en place un programme de formation afin que la majorité des emplois reste dans la région.

Rentabilité du projet

L'étude de faisabilité effectuée par le consortium Met-Chem /SNC-Lavalin indique un taux de rendement de 16% (100% équité) basé exclusivement sur le niobium. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas tenu compte des revenus additionnels que pourrait apporter la commercialisation de minéraux présents dans le minerai tels l'apatite, la magnétite, la calcite, les terres rares et le tantale.

Il est intéressant de noter que la consommation du niobium continue d'augmenter en dépit d'une baisse de la consommation de l'acier en Amérique du nord. En effet, les utilisations d'acier de haute gamme, contenant du niobium, augmentent contrairement aux aciers de moindre qualité.

Priorités

Dès que nous obtiendrons le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, les démarches auprès des institutions financières deviendront la priorité du conseil d'administration. Des institutions européennes et américaines ont déjà indiqué un intérêt à participer au financement.

Au nom du conseil d'administration, je remercie nos partenaires financiers et tous les actionnaires qui soutiennent NIOCAN, la grande majorité depuis la création de la compagnie en 1995.

Les délais encourus sont évidemment frustrants pour nous tous. La valeur du projet n'a pas été diminuée, et ce n'est qu'une question de temps avant que le projet démarre.

René Dufour, Président du conseil d'administration

Répartition des responsabilités administratives

Après l'assemblée annuelle des actionnaires de 2001, le Conseil d'administration a confirmé dans leurs fonctions :

René Dufour, président du Conseil

Bernard Coulombe, vice-président du Conseil

Richard Faucher, président et chef de la direction

Alain Robin, secrétaire trésorier

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Hubert Marleau, John Mavridis, Mackenzie I. Watson

COMITÉ DE RÉGIE

Bernard Coulombe, René Dufour, Hubert Marleau

Activités de l'année 2001

Le comité de régie, composé du Président du Conseil d'administration, du Vice-président du Conseil et d'un troisième administrateur, se réunit au besoin pour suivre avec le président les activités en cours, prendre les décisions qui n'exigent pas de consulter le Conseil d'administration qui tient ses réunions tous les deux mois, ou au besoin pour régler les affaires urgentes.

Des délais dans l'obtention des permis réglementaires ayant ralenti la progression du projet de mise en exploitation, le comité de l'environnement, santé et sécurité, créé en 1999, ne fut pas renouvelé. Par contre, les membres du Conseil ont investi beaucoup de temps et d'efforts pour informer les résidents, la Commission de protection du territoire agricole, le ministère de l'Environnement, et autres ministères et institutions concernés, sur le projet en mettant beaucoup d'emphase sur l'environnement et la qualité de vie des résidents.

Le comité de vérification a étudié les états financiers préparés par KPMG pour l'année se terminant le 31 décembre 2000, discuté avec le comptable responsable du compte NIOCAN chez KPMG et recommandé leur adoption au Conseil d'administration. Le Groupe Conseil KPMG a effectué au cours de l'année 2000 une étude des retombées socio-économiques du projet NIOCAN dans la municipalité d'Oka et la MRC Deux-Montagnes.

Administrateurs et dirigeants : une équipe expérimentée

Les membres du Conseil d'administration et le personnel de direction de Niocan se composent de spécialistes de l'évaluation et de l'exploitation des ressources minérales tant sur le plan technique que sur les plans commercial et financier.

RENÉ DUFOUR, ingénieur des mines

Président du Conseil d'administration

Administrateur de Noranda Inc., Mine Jeffrey inc. et Mines Cancor Inc. Il a occupé les fonctions suivantes :

- Chef ingénieur des mines, gérant d'une mine extrayant 100 000 tonnes de roche par jour;
- École Polytechnique de Montréal : professeur titulaire, directeur du Département de génie minéral, adjoint au Président de l'École Polytechnique, Président de l'Association des diplômés de Polytechnique; Prix Mérite 2001; Président de la Fondation de Polytechnique (2001-)
- Conseiller à la Banque Mondiale, Nations Unies, Hydro-Québec et l'Agence canadienne de développement international (ACDI), et compagnies minières;
- Membre du conseil d'administration de SOQUEM;
- Président de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM, 12 000 membres au Canada et à l'étranger);
- Président de la corporation du centenaire de l'ICM de 1994 à 1999 et président de la fondation de l'ICM de 1991 à 1997.

RICHARD R. FAUCHER, ingénieur en métallurgie

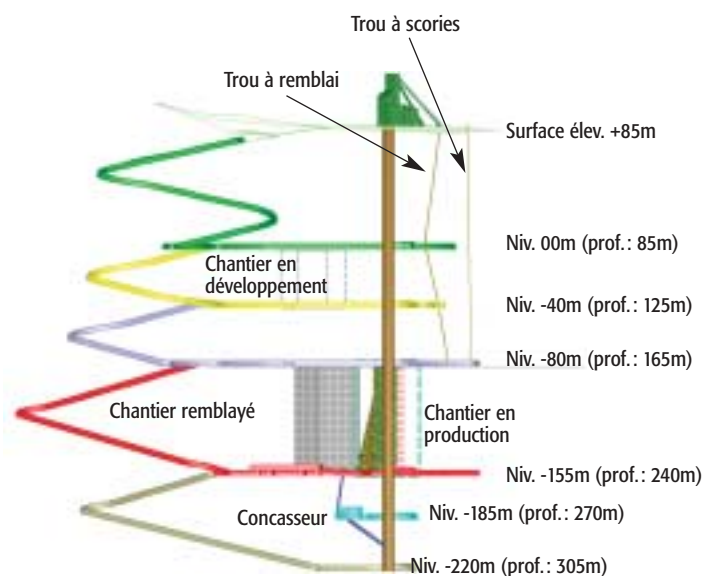
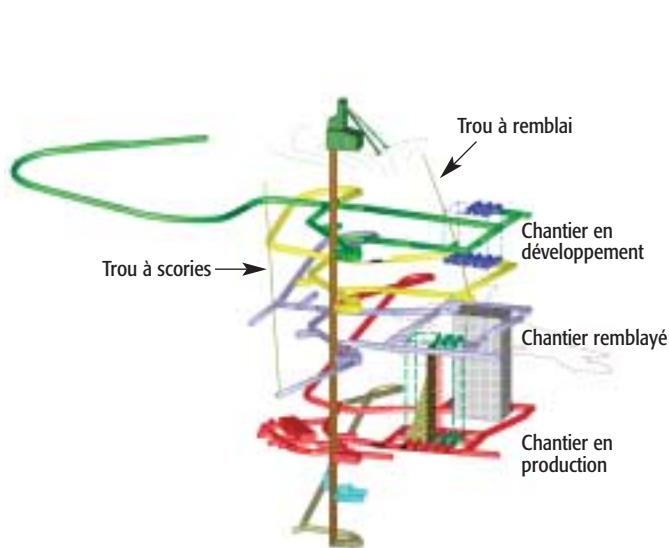
Président et chef de la direction

Diplômé de l'Université Laval, M. Faucher a occupé des postes de direction dans plusieurs compagnies minières : Groupe Noranda Inc., Vice Président Brunswick Mining, et Président et Directeur général de la Falconbridge Dominicana,. Au poste de président et chef de l'exploitation de la Princeton Mining Corp., il a notamment contribué en 1996-97 au financement du projet Huckleberry Mines (Colombie-Britannique) en mettant sur pied un programme de financement de 140 millions de dollars.

BERNARD COULOMBE, ingénieur des mines

Vice-président du Conseil d'administration

Bernard Coulombe est président et principal actionnaire de Mine Jeffrey inc. et administrateur de Placer Dome Inc. depuis 1993. Bernard Coulombe est considéré comme un expert en matière d'exploitation, de concentration du minerai et de gestion de grands complexes miniers.



Ces illustrations 3-D, générées par ordinateur, démontrent les différents palliers de travail sous-terrains de la mine proposée NIOCAN. On peut y voir, sur la durée de la mine, le puit principal, les zones de travail, les salles d'équipements, ainsi que la façon que l'entreposage permanente des scories des opérations Niocan et celles de la mine SLC se fera. On y remarque aussi les salles sous-terraines où seront localisés les équipements bruyants, tels les concasseurs et les compresseurs à air. Le bruit de ceux-ci n'auront aucune incidence dans le rang Ste-Sophie.

Alain Robin *Secrétaire et administrateur*

Il a été gestionnaire du Comité d'administration et de placement du Régime de retraite de l'École Polytechnique, ainsi que de la Caisse Populaire Les Grands Boulevards de Laval.

Hubert Marleau *Administrateur*

Il est actuellement président et directeur général de Palos Capital Corp. Titulaire d'un baccalauréat en sciences. Membre du conseil d'administration de plusieurs sociétés. Il a occupé successivement le poste de président du Conseil et chef de la direction de Marleau Lemire et principal vice-président exécutif chez Lévesque Beaubien et vice-président principal chez Nesbitt Thompson

Richard Neal *Administrateur jusqu'au 11 mai*

Consultant. Titulaire d'un baccalauréat en administration. M. Neal a occupé divers postes de direction.

John Mavridis, *Avocat*

Administrateur

M^e Mavridis pratique en droit des affaires; il est associé du cabinet d'avocats Brouillette, Charpentier, Fortin.

Mackenzie I. Watson, *Géologue*

Administrateur

Il est président et principal actionnaire de Ressources Freewest Canada Inc. Spécialiste de l'exploration minière. Il a découvert plusieurs gisements et créé plusieurs sociétés de prospection minière.

Henri A. Roy, *Administrateur, à partir du 12 mai*

M. Roy est un consultant. Il est détenteur d'un baccalauréat en génie mécanique et d'une maîtrise en administration des affaires. M. Roy a occupé divers postes de direction; il possède une vaste expérience en gestion, développement et financement de projets et d'entreprises minières.

Le Projet : une vue d'ensemble

Richard Faucher

Président et chef de la direction

Au début de l'année 2000, le consortium Met-Chem / SNC-Lavalin complétait une étude de faisabilité du projet NIOCAN indiquant un taux de rendement de 17,5%, ou 16% sans inflation (100% équité), basé exclusivement sur le niobium et sa conversion en ferriobium. L'étude soulignait la présence dans le minerai de minéraux tels l'apatite, la magnétite, la calcite et les terres rares qui pourraient contribuer d'importants revenus additionnels.

Une révision des méthodes d'analyses utilisées avant mars 1999 a confirmé que les teneurs de niobium avaient été sous-estimées d'au moins 3%. La méthode utilisée avant mars 1999 ne tenait pas compte de l'impact des terres rares sur l'analyse par fluorescence du niobium. Cette correction importante augmente le taux de rendement interne du projet de 1,3% et le porte à 17,3%.

Étude d'ingénierie de base du projet NIOCAN

Plus de 1 000 000 dollars ont été investis pour l'étude de faisabilité et l'étude d'ingénierie de base. De cette étude, il ressort que les techniques d'exploitation que mettra en oeuvre NIOCAN devraient situer les coûts de production de la compagnie au deuxième rang des producteurs mondiaux de niobium.

Marketing de la production

NIOCAN a investi 150 000 dollars pour réaliser des études de marché et signer des accords de vente au Japon, en Europe et en Amérique du Nord. Une visite des usines de CBMM et Catalaó au Brésil (premier producteur mondial de ferriobium), a eu lieu en 1999 dans le but d'estimer la position concurrentielle de NIOCAN.

Des ententes fixant les garanties quant au volume de ventes couvrant 80% de la capacité de production à plein régime la troisième année, ont été conclues avec des producteurs-distributeurs de ferroalliages à l'échelle mondiale.

Évaluation du Projet et Financement

Le coût d'investissement total, fonds de roulement compris, se chiffre à 102 millions de dollars pour mettre le projet en production.

Le projet supporterait un taux dette/équité de 65/35 ce qui augmente substantiellement le taux de rendement sur équité. La direction de NIOCAN considère qu'un financement par dette/équité de 60/40 est souhaitable.

Deux scénarios sont particulièrement envisagés soit la mise sur pied d'un projet clés en main par une compagnie d'ingénierie d'envergure ou la formation d'une équipe de construction sous la gérance de NIOCAN. La direction étudie diverses options avec l'assistance de ses

conseillers financiers et de SOQUEM qui a confirmé son intérêt d'exercer l'option qu'elle détient d'acquiescer 20% du projet.

Géologie, réserves de minerai, exploitation-concentration

Deux zones principales de minéralisation exploitable intéressent au premier chef NIOCAN. Tout d'abord, le dépôt S-60 dont la teneur en Nb_2O_5 est de 0,66% (entièrement concentrée dans le pyrochlore, le minéral porteur), puis le dépôt HWM-2 dont la teneur en Nb_2O_5 est de 0,56%.

Géologiquement, le dépôt S-60 est un endoskarn en forme de cheminée de 100m par 200m; il se distingue d'autres gisements identifiés dans la carbonatite qui se présentent sous forme de bandes de minéralisation. Le dépôt HWM-2, lui, est une bande minéralisée de plus de 600m de long sur 25m d'épaisseur, mais seulement la partie centrale de 300m est incluse dans le plan d'exploitation.

Les réserves à extraire dans les 14 premières années s'élèvent à 12,3 millions de tonnes pour le dépôt S-60 et, les années suivantes, à 2,2 millions de tonnes pour le dépôt HWM-2. Il s'agit de réserves prouvées et probables suffisantes pour les 17 premières années d'exploitation.

Les deux gisements offrent un potentiel d'expansion en profondeur et latéralement. Les géologues considèrent comme excellentes les chances de localiser des endoskarns semblables à celui du S-60.

Réserves de minerai

Les réserves du gisement principal S-60 ont été calculées jusqu'à une profondeur forée de 500 mètres et celles du gisement HWM-2 jusqu'à une profondeur forée de 350 mètres, par les ingénieurs géologues-conseils de Niocan et certifiées par les géologues du consortium Met-Chem/SNC-Lavalin.

Aucun forage additionnel n'est nécessaire pour la mise en production des gisements puisque les réserves actuelles surpassent de quatre à cinq fois le recouvrement du capital.

Seules les réserves de catégories prouvées et probables ont été utilisées dans l'étude de faisabilité.

Bail minier

NIOCAN a reçu en juillet 2000, le bail minier du ministère des Ressources naturelles. Il accorde à NIOCAN le droit d'accès et d'usage des surfaces requises pour l'exploitation de ses gisements de niobium. Le bail minier est accordé suite à la démonstration que le gisement est exploitable et que les réserves géologiques sont suffisantes. Ceci représente une étape importante dans le processus d'obtention des divers permis.



**Réserves de minerai
Millions de tonnes, (0.5% cut-off)**

| GISEMENT | PROUVÉES | PROBABLES | POSSIBLES | TOTAL | TENEUR Nb ₂ O ₅ (%) |
|----------|----------|-----------|-----------|-------|--|
| S-60 | 7,63 | 3,11 | 3,63 | 14,37 | 0,66 |
| HWM-2 | 1,32 | 2,22 | 2,41 | 5,95 | 0,56 |
| TOTAL | 8,95 | 5,33 | 6,04 | 20,32 | 0,63 |

Au cours des mois de mars & avril 2001, le ministère des Ressources naturelles a également autorisé NIOCAN (sujet à une entente avec la municipalité) à disposer de ses résidus miniers sur le site SLC et à construire son usine à l'endroit déterminé par les études d'ingénierie soit le site autorisé en juin 2001 par la CPTAQ.

Exploitation minière

À la suite de l'évaluation géotechnique (stabilité, dimensions du pilier de surface) par les experts de la firme Golder et Associés, les ingénieurs de NIOCAN ont prévu un plan d'exploitation précis.

Le plan d'exploitation fixe le premier niveau (0m) à 82m de la surface. L'infrastructure minière sera établie en deux phases. La phase 1 consiste à creuser un puits rectangulaire composé de trois compartiments jusqu'à une profondeur de 295m; une rampe de service à -17% descendra jusqu'au niveau -220m. La phase 2 (à partir de la septième année) consiste à descendre jusqu'au niveau -465m. La capacité de hissage sera de 313 tonnes par heure.

Les stations de pompage installées aux différents niveaux serviront à garder la mine à sec; quant aux eaux d'exhaure, elles seront décan-tées dans un bassin à la surface.

La production annuelle sera de 892 000 tonnes. Dans le but de pénétrer le marché d'une façon ordonnée, la production des années 1 et 2 est prévue à 80% du plein régime. Les chantiers seront remplis avec du remblai en pâte dès que leur extraction sera terminée.

À la fin de l'année 1999, la planification minière était achevée; tous les documents sont prêts pour accueillir les propositions en vue du fonçage du puits et de l'ouverture de la mine.

Usine de traitement

Les paramètres des équipements de l'usine de traitement ont été définitivement fixés et le budget bien établi. Le procédé de concentration se répartit en trois sections: soit la préparation du minerai, la flottation primaire et le circuit de retraitement et de polissage.

Les travaux d'optimisation qui marquent l'année 1999 ont permis de conclure que le retraitement de certaines fraction du minerai permet

tait d'obtenir un taux de récupération au delà de 80%. En obtenant un concentré à plus haute teneur, on gagne ainsi une étape dans la production de ferroniobium.

Usine de ferroniobium

Usine de ferroniobium a été conçue par l'équipe de SNC-Lavalin avec le concours de consultants externes.

On y produira du ferroniobium concassé à des grosseurs s'échelonnant de 5mm à 50mm pour répondre à la demande des clients.

Sur une base annuelle, l'usine devrait produire 2800 tonnes de niobium contenu dans le ferroniobium ou l'équivalent de 4500 tonnes de ferro-niobium.

La formation d'une main-d'œuvre qualifiée

NIOCAN offrira une formation en milieu de travail avant le début des opérations minières pour les nouveaux employés de certains secteurs. L'objectif de cette formation est double: constituer une main-d'œuvre qualifiée, favoriser l'embauche dans la région.

Pour mener à bien ses activités d'exploitation, NIOCAN engagera environ une quarantaine d'employés spécialisés en techniques minières. Comme la région d'Oka ne constitue pas un bassin de ressources professionnelles suffisant pour répondre à une telle demande, NIOCAN devra donc recruter une partie de son équipe de spécialistes à l'extérieur de la municipalité d'Oka et des localités avoisinantes. L'installation de travailleurs avec leur famille favorisera le marché immobilier de la région aussi bien par la construction de maisons nouvelles que par le réaménagement de propriétés existantes.

Dès le début de ses activités, NIOCAN deviendra le principal employeur d'Oka et de ses alentours avec ses 160 employés. Cet afflux de techniciens, d'ingénieurs, de mineurs, d'opérateurs d'équipement, de professionnels et de personnel de bureau provenant des zones limitrophes mais aussi de l'extérieur donnera une importante impulsion économique à la région. Un budget de formation de 1 million de dollar a été prévu pour les employés qui seront recrutés dans la région immédiate.

Dans le but de planifier nos besoins et d'évaluer le bassin de main-d'oeuvre disponible à Oka et sa région immédiate, NIOCAN a tenu des portes-ouvertes en début d'année 2002. Plus de 420 visiteurs y ont participé et 224 résumés furent reçus lors de ces journées de portes-ouvertes; un témoignage de l'intérêt de la population pour le projet.

Environnement

Étude d'Impact Environnemental (EIE)

«Le projet minier de NIOCAN intègre dans son concept plusieurs composantes qui en font un projet remarquable sur le plan environnemental.» Telle est la conclusion générale des experts de la société Roche Ltée, reconnue internationalement pour ses travaux en environnement. C'est à Roche que NIOCAN a confié l'étude d'impact environnemental (EIE) de son projet de production de ferroniobium.

L'EIE utilise un concept de gestion des résidus miniers permettant de retourner 55% des résidus sous-terre sous forme de remblai en pâte et d'acheminer 45% des résidus vers l'ancien site minier de la St-Lawrence Columbian (SLC).

Le concept d'exploitation choisi permet de minimiser l'usage de terres agricoles (la surface nécessaire à l'exploitation se limite à 6,2 ha de terres agricoles seulement), de diminuer le volume d'ouverture dans la mine et donc de minimiser les répercussions sur la nappe phréatique et, finalement, d'entreposer les résidus miniers sur le site abandonné SLC.

«Ce sera le seul parc à résidus miniers sans effluents miniers», remarquent les environnementalistes de Roche Ltée. En effet, aucun effluent minier ne sera déchargé dans les cours d'eau. Les eaux de procédé circulent en circuit fermé et, par conséquent, il n'y a pas de rejet provenant du procédé. Les sols non plus ne seront pas affectés puisque leur teneur élevée en carbonate (70%) rend les résidus miniers non acides.

L'étude des répercussions environnementales du projet Niocan réalisée par la firme Roche démontre que le projet d'exploitation du niobium de Niocan respecte toutes les lois et tous les règlements concernant l'environnement.

Des répercussions avantageuses pour toute la population

NIOCAN prendra en charge le lien de 200 000 dollars que le ministère des Ressources naturelles détient sur le site SLC situé à 1 km de la future usine de ferroniobium.

NIOCAN se charge également de restaurer l'empierrement qui borde le chemin Ste-Sophie le long de la propriété St-Lawrence. NIOCAN s'est engagée à décontaminer le site de l'ancienne mine des scories et à remplir de sable calcaire (non pollué, non toxique) les fosses de l'ancien site, et enfin à restaurer l'ancien parc.

Le projet créera 160 emplois directs pour la région d'Oka et des retombées annuelles estimées à 35 millions \$ pour la région.

Finalement, l'allongement de l'aqueduc municipal prévu sur une distance de 2,2 km, fournira une eau potable de meilleure qualité aux résidents du secteur. Ces résidences sont présentement alimentées à partir de puits individuels dont la qualité peut varier considérablement. Cet aqueduc fournira également une protection additionnelle en cas d'incendie dans ce secteur.

Le marché du niobium

Le marché de niobium

Contrairement à un ralentissement général dans les demandes de métaux, la demande de niobium a continué de croître de façon significative au cours de 2001.

Nous reproduisons à cet effet deux graphiques du bulletin N° 108 de décembre 2001 du Centre d'Étude International du Tantale (et du Niobium).

Le tableau A : expéditions de ferroniobium pour aciers HSLA montre une croissance soutenue de l'ordre de 7,5 à 8,0%. Si on ajoute la croissance de 13,0% dans le domaine des alliages spéciaux du ferroniobium de haute pureté et des composés chimiques (tableau B) on obtient une croissance combinée de l'ordre de 9,5 – 9,7% sur une base annuelle. (L'estimé de la consommation pour le 2^e semestre de 2001 est basé sur l'extrapolation du 1^{er} semestre de 2001. Les figures finales n'étant pas disponibles).

Les expéditions de niobium sous forme de ferroniobium auront atteint près de 60M de livres de niobium en 2001. De ce montant 86% soit 51,0 M lbs de niobium ont été consommés pour les aciers HSLA; ce qui signifie un accroissement de l'ordre de 4,0 M lbs de niobium dans la demande pour acier HSLA par rapport à l'année 2000.

TABLEAU A
Expéditions: grade HSLA ferroniob.
Taux de croissance annuel = 7,5%

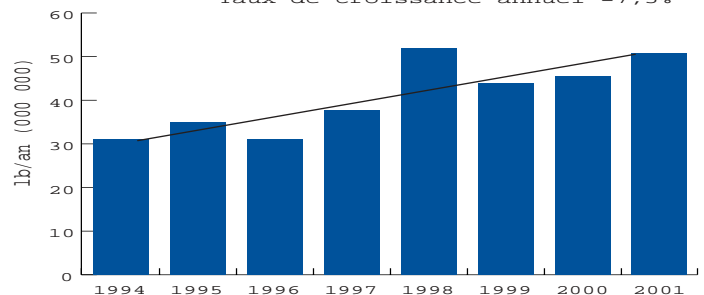
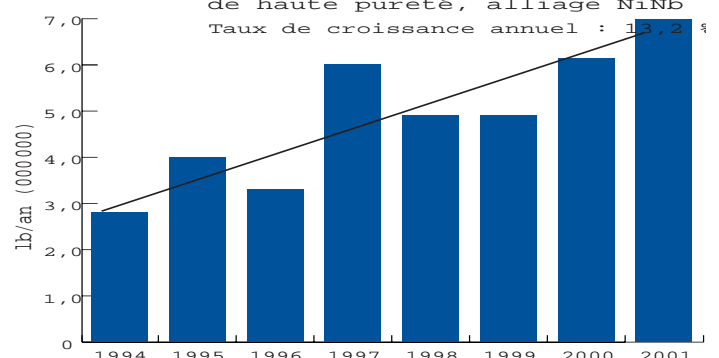


TABLEAU B
Expéditions: composés chimiques, ferroc
de haute pureté, alliage NiNb
Taux de croissance annuel : 13,2%





Potentiel de croissance:

Le marché de la Chine qui possède la plus grande capacité de production d'acier mondiale représente un potentiel énorme. « L'utilisation de niobium dans les aciers chinois correspond à seulement 15% de ce que l'on retrouve en Europe et aux États-Unis », cite le TIC dans son bulletin de décembre 2001.

Il en serait de même pour l'Inde et autres pays en voie de développement. L'ajout de niobium à l'acier qui doit être produit et consommé dans la fabrication d'équipements et d'infrastructures (ponts, édifices, transport) peut résulter en des économies appréciables d'énergie par unité de produit final grâce à la réduction de poids par unité.

Nouvelles applications:

Le niobium trouve de nouvelles applications également dans la haute technologie. Le développement de condensateurs pour cellulaire en remplacement de condensateurs à base de Tantale et de céramique d'aluminium ouvre un marché nouveau de l'ordre de 1,5 à 2,0 M lbs par année.

De même les alliages niobium-titane pour aimant super conducteur dans les équipements (Magnetic Resonance Imaging) MRI contiennent de 53% à 54% niobium.

Valeur ajoutée – les sous-produits

L'un des objectifs de NIOCAN dans sa stratégie de développement est d'identifier le potentiel économique des sous-produits contenus dans le minerai.

Cette stratégie a pour but d'une part de produire des crédits importants avec ses sous-produits de façon à atteindre un coût net de production du niobium équivalent ou près du meilleur producteur. D'autre part, la vente de sous-produits tels l'apatite, la calcite et la magnétite pourrait réduire substantiellement les volumes de résidus miniers à entreposer sur le site SLC et allonger la vie de ce site comme parc à résidus.

Terres rares et oxyde de niobium

Au cours de l'année 2000, NIOCAN a entrepris avec l'assistance d'un spécialiste dans le domaine, de développer le concept d'un circuit de traitement pour extraire les terres rares et le tantale de ses concentrés.

Le potentiel et la justification économique d'extraire les terres rares résultent également en la capacité de produire de l'ordre de 500 à 1,000 tonnes d'oxyde de niobium pur à 99,9% lesquelles pourraient générer deux fois les revenus unitaires perçus pour le niobium sous forme de ferroniobium.

Autres sous-produits

Des travaux sur la calcite ont également confirmé la haute qualité de ce sous-produit comme amendement agricole. Un marché local de l'ordre de 10 000 t/an a été identifié et NIOCAN estime qu'au niveau régional, 10 000 à 20 000 t/an additionnelles pourraient être vendues.

Des travaux complétés par Lakefield Research Lab en 1998 sur la production d'un concentré d'apatite ont démontré le potentiel de produire plus de 60 000 t/an lesquelles pourraient être vendues à un prix de 45-50\$ US la tonne.

Quant à la magnétite, aucun développement additionnel n'a été entrepris par NIOCAN durant l'année.

Les travaux préliminaires complétés à date génèrent suffisamment de justification pour éventuellement commercialiser ces sous-produits.

Analyse financière

Bref rappel (1995-1998)

NIOCAN inc. a été incorporée en août 1995. Le capital-actions de la compagnie est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Le premier placement, destiné à la constitution d'un fonds de roulement, a été souscrit, en 1995, par les cinq administrateurs de la compagnie.

La première levée de fonds fut effectuée en vertu d'une notice d'offre émise le 17 novembre 1995. Elle comportait 800 000 actions ordinaires accréditives au prix de 0,50\$ l'action et 312 500 actions ordinaires au prix de 0,40\$ l'action; chacune était accompagnée d'un bon de souscription à 0,52\$.

Un premier appel public à l'épargne par voie de prospectus fut lancé à l'automne 1996 pour une période qui s'est achevée le 19 mars 1997. Il comportait des actions accréditives au prix de 1,00\$ l'action et des actions libres au prix de 0,80\$ l'action pour un montant global de 2 454 000\$. La société Gestion Sodomex Inc. a souscrit 125 000 actions libres du prospectus et 125 000 actions additionnelles au même prix de 0,80\$ qu'elle s'était engagée à acquérir si l'offre maximale était souscrite.

En décembre 1997, 266 333 actions accréditives ont été vendues au prix de 0,60\$ l'action.

En mars 1998, le Fonds de Solidarité FTQ a acquis 500 000 actions au prix de 0,50\$ l'action; en 1999, le Fonds exerçait les 250 000 bons de souscription qui lui avaient été émis, au prix de 0,65\$ l'action.

En avril 1998, deux actionnaires acquéraient 200 000 actions au prix de 0,50\$ l'action; en 1999, ils exerçaient les 100 000 bons de souscription qui leur avaient été émis, au prix de 0,65\$ l'action.

1999: une année charnière

En mai 1999, NIOCAN a bénéficié d'importants placements privés: la société SOQUEM, une filiale de SGF Minéral Inc., a acquis 1 500 000 actions au prix de 0,50\$ l'action, le Groupe Financier Norshield 2 000 000 d'actions au prix de 0,50\$ l'action, et onze actionnaires 1 550 000 actions au prix de 0,50\$ l'action; l'investissement représente un montant global de 2 525 000\$.

Au 31 décembre 1999, les actionnaires avaient investi 6 508 700\$ dans la compagnie; de ce montant, il faut déduire 664 000\$ pour les honoraires des placeurs pour compte; il faudrait également retrancher les frais juridiques et ceux des vérificateurs.

Le ministère des Ressources naturelles (MRN) a accepté de verser une aide de 427 000\$ par le biais de son programme d'assistance au développement. Une contribution de 50 000\$ d'Hydro-Québec pour les études de marketing, s'est ajoutée à l'aide du MRN.

Ces sommes ont été utilisées pour les deux campagnes de forage de 1995-96 et de 1996-97 qui ont permis de délimiter le nouveau gisement S-60 et le gisement HWM-2 partiellement foré par la compagnie détentrice antérieure: la société américaine Kennecott, ainsi que pour les travaux de développement suivants:

- Travaux de développement du procédé de concentration et définition du taux de recouvrement répartis sur 3 années, principalement dans les laboratoires et l'usine pilote du MRN et aussi à Lakefield, Golder et autres;
- Acquisition des droits de surface de trois propriétés couvrant 266 arpents (91 ha);
- Étude de faisabilité et d'ingénierie de base par Met-Chem/SNC-Lavalin;
- Étude d'impact environnemental par le groupe conseil Roche;
- Études de marketing incluant une étude de synthèse par la société KPMG.

Année 2000

Au cours du mois de septembre 2000, la société Progenesis a exercé les 100 000 bons de souscription d'actions qu'elle détenait, au prix de 0,50 l'action.

Aussi au cours de l'année, le ministère des Ressources naturelles nous accordait une subvention selon laquelle le MRN acceptait de rembourser 50% des dépenses jusqu'à concurrence de 15 000\$ pour la réalisation de l'étude sur le potentiel économique des terres rares présentes dans le concentré de pyrochlore.

Compte tenu des délais dans l'obtention des permis réglementaires, le contrat de M. Jean-François Ricard, qui s'était joint à l'équipe en juillet 1999, ne fut pas prolongé. Notre président et chef de la direction, M. Richard Faucher, est le seul employé rémunéré de la compagnie.

Année 2001

À la fin du mois d'août, un placement privé fut complété avec un groupe new-yorkais alors que Electrum Ferrometals LLC acquérait 2 M d'actions au prix de 0,65\$. Cette compagnie détient des options d'acquérir 1 million d'actions au prix de 0,80\$ et 1 million d'actions au prix de 1,00\$ dans un délai de 30 mois.

Au cours de l'année, 75 000 options furent exercées au prix de 0,50\$ / action. Un total de 275,000 options furent annulées.

Contrôle des dépenses

Jusqu'à l'engagement de M. Richard Faucher en qualité de président et chef de la direction, en mai 1999, et, depuis la création de la compagnie, en 1995, la gestion des travaux d'exploration et de développement des affaires a été placée sous la responsabilité de MM. Alain

Robin, Bernard Coulombe et René Dufour, respectivement secrétaire, vice-président et président du conseil d'administration de NIOCAN inc. Ils ont exercé leur fonction à titre de dirigeants non rémunérés. Ils continuent de consacrer beaucoup de temps aux affaires de la compagnie dans les mêmes conditions.

Le Comité de régie, qui se compose d'administrateurs de la compagnie, se réunit au besoin pour suivre les activités en cours et prendre les décisions qui n'exigent pas la contribution du Conseil d'administration.

Un comptable agréé (Jean Chassé, C.A.) prépare à la fin de chaque mois les états financiers, ce qui permet un contrôle régulier et précis des dépenses. Depuis l'assemblée annuelle de 1999, la firme KPMG est le vérificateur officiel de la compagnie.

Fonds de roulement

Le 31 décembre 2001, les actifs à court terme de la compagnie après déductions des charges à payer s'élevaient à 1 518 984\$.

Un total de 14 963 833 actions sont émises incluant 1 475 000 actions entières.

Rémunération de la direction

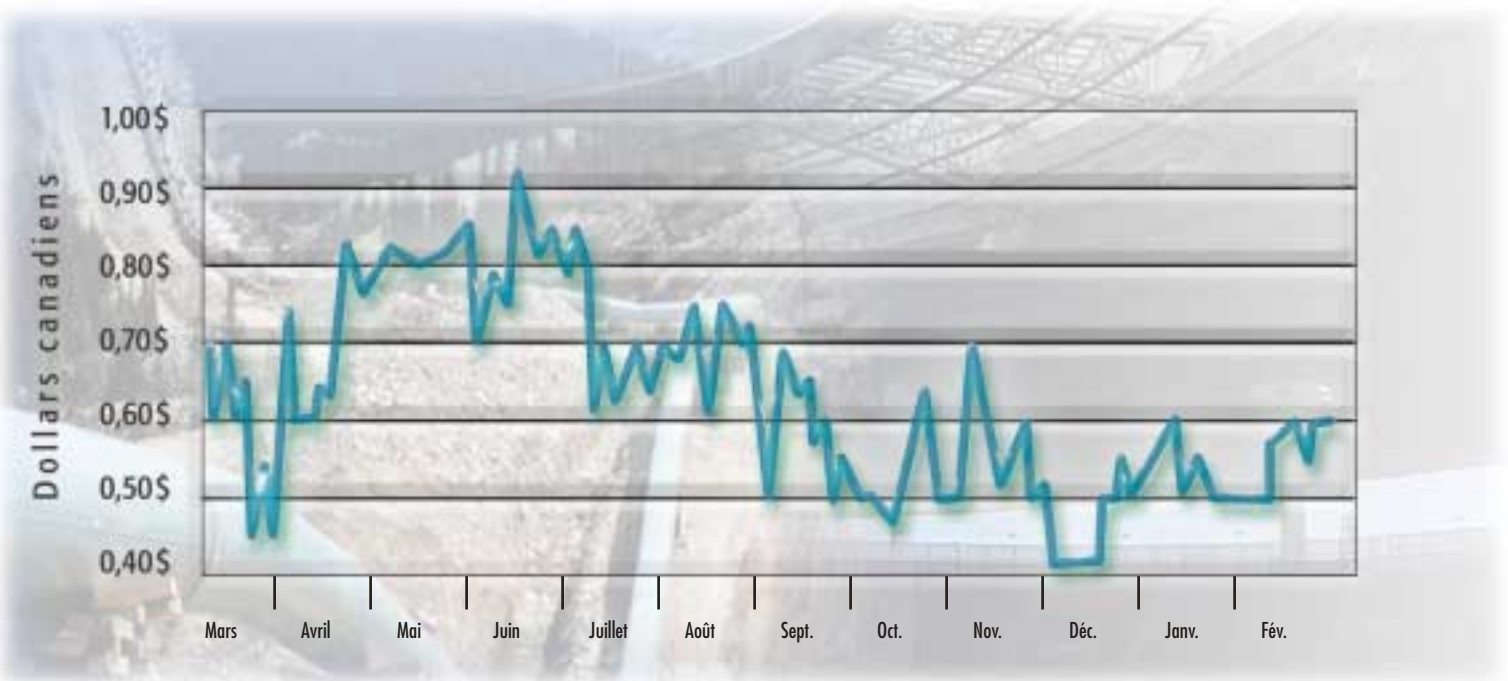
Le Conseil d'administration met beaucoup d'emphase sur son programme d'options comme moyen de rémunération; le Conseil s'assure ainsi du plein engagement de la Direction à promouvoir les intérêts des actionnaires.

Le président et chef de la Direction s'est vu accorder 670 000 options au prix de 0,50\$ l'action devenant convertibles par tranches sur une période de quatre années, à partir de son engagement, en 1999.

Lors de l'assemblée annuelle de 1999, les actionnaires ont autorisé 2 500 000 actions pour les administrateurs et dirigeants de la compagnie, en vertu du régime d'options d'achat d'actions.

Au 31 décembre 2001, un total de 1 795 000 options d'achat d'actions étaient en vigueur à des prix s'échelonnant de 0,50\$ à 0,95\$ l'action.

Au cours de l'année 2001, aucune options ne furent accordées.



États financiers

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000

Rapport des vérificateurs aux actionnaires

Nous avons vérifié le bilan de Niocan Inc. au 31 décembre 2001 et les états des résultats et du déficit, des frais reportés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par

la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG S.P.L.

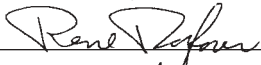

Comptables agréés
Montréal, Canada
Le 6 février 2002

Bilan

31 décembre 2001,
avec chiffres correspondants de 2000

| | 2001 | 2000 |
|---|---------------------|---------------------|
| Actif | | |
| Actif à court terme: | | |
| Encaisse | 60 085 \$ | 104 812 \$ |
| Placement temporaire, au coût | 1 564 769 | 1 112 343 |
| Débiteurs | 40 889 | 43 819 |
| Frais payés d'avance | 1 528 | 10 590 |
| | <u>1 667 271</u> | <u>1 271 564</u> |
| Immobilisations (note 2) | 7 658 | 10 084 |
| Terrain | 506 887 | 506 887 |
| Propriétés minières (note 3) | 800 000 | 800 000 |
| Frais reportés | 3 683 412 | 3 427 909 |
| | <u>6 665 228 \$</u> | <u>6 016 444 \$</u> |
| Passif et avoir des actionnaires | | |
| Passif à court terme: | | |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 148 287 \$ | 64 029 \$ |
| Avoir des actionnaires : | | |
| Capital-actions (note 4) | 8 438 852 | 7 101 352 |
| Déficit | (1 921 911) | (1 148 937) |
| | <u>6 516 941</u> | <u>5 952 415</u> |
| | <u>6 665 228 \$</u> | <u>6 016 444 \$</u> |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.
Au nom du conseil/On behalf of the Board:

 , administrateur
 , administrateur

État des résultats et déficit

Exercice terminé le 31 décembre 2001,
avec chiffres correspondants de 2000

| | 2001 | 2000 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Intérêts créditeurs et autres | 58 469 \$ | 70 132 \$ |
| Dépenses : | | |
| Honoraires | 358 030 | 187 602 |
| Frais de déplacement et de représentation | 86 267 | 65 103 |
| Honoraires de gestion | 115 496 | 70 725 |
| Publicité et relations publiques | 73 782 | 94 979 |
| Informations aux actionnaires | 54 339 | 31 364 |
| Frais de fiducie et d'enregistrement | 24 504 | 15 611 |
| Frais de bureau | 17 322 | 23 280 |
| Loyer | 12 000 | 17 606 |
| Assurances | 8 971 | 9 236 |
| Taxes et permis | 8 142 | 5 961 |
| Télécommunications | 4 213 | 8 982 |
| Amortissement | 2 976 | 3 008 |
| Intérêts et frais bancaires | 401 | 337 |
| | <u>766 443</u> | <u>533 794</u> |
| Perte nette | (707 974) | (463 662) |
| Déficit au début de l'exercice | (1 148 937) | (685 275) |
| Frais d'émission d'actions | (65 000) | - |
| Déficit à la fin de l'exercice | <u>(1 921 911) \$</u> | <u>(1 148 937) \$</u> |
| Perte nette par action | <u>(0,05) \$</u> | <u>(0,04) \$</u> |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

États financiers

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000

État des frais reportés

Exercice terminé le 31 décembre 2001,
avec chiffres correspondants de 2000

| | 2001 | 2000 |
|--|---------------------|---------------------|
| Solde au début de l'exercice | 3 427 909 \$ | 3 462 736 \$ |
| Augmentation : | | |
| Études environnementales | 220 420 | 302 055 |
| Travaux de géologie et minéralurgie | 20 153 | 45 311 |
| Caractérisation et ingénierie | 9 930 | 105 911 |
| Études de marché | - | 22 600 |
| Recherche et développement | 5 000 | - |
| Services-conseils | - | 18 680 |
| | <u>255 503</u> | <u>494 557</u> |
| Moins les subventions et crédit pour droits miniers | - | (29 384) |
| Moins contrepartie reçue pour une option octroyée sur la propriété minière | - | (500 000) |
| | <u>-</u> | <u>(34 827)</u> |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>3 683 412 \$</u> | <u>3 427 909 \$</u> |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2001,
avec chiffres correspondants de 2000

| | 2001 | 2000 |
|--|---------------------|---------------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation : | | |
| Perte nette de l'exercice | (707 974) \$ | (463 662) \$ |
| Ajustement pour : | | |
| Amortissement | 2 976 | 3 008 |
| Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement lié à l'exploitation | <u>96 250</u> | <u>209 977</u> |
| | (608 748) | (250 677) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement : | | |
| Produit de l'émission d'actions | 1 337 500 | 50 000 |
| Frais d'émission d'actions | (65 000) | - |
| | <u>1 272 500</u> | <u>50 000</u> |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement : | | |
| Immobilisations | (550) | (5 150) |
| Terrain | - | (277 500) |
| Frais reportés | <u>(255 503)</u> | <u>34 827</u> |
| | (256 053) | (247 823) |
| Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces | 407 699 | (448 500) |
| Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice | <u>1 217 155</u> | <u>1 665 655</u> |
| Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice | <u>1 624 854 \$</u> | <u>1 217 155 \$</u> |

Les espèces et quasi-espèces sont constituées de l'encaisse et du placement temporaire avec une échéance inférieure à 90 jours.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2001

La société, constituée selon la Partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec, le 29 août 1995, détient une propriété minière de niobium située dans la région d'Oka au Québec. La société a atteint le stade de développement et, au cours de 1999, elle a établi que ses réserves de minerai avaient un potentiel d'intérêt économique.

1. Principales conventions comptables:

a) Propriétés minières et frais reportés:

Les frais reportés sont présentés, déduction faite des montants recouverts, par propriété. Ces frais sont portés au coût jusqu'au moment où une décision d'exploitation ou d'abandon sera prise.

Le recouvrement du coût des propriétés minières et des frais reportés dépend de la capacité de la société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en production et l'exploitation rentable des propriétés ou la cession de ces actifs pour des montants en excédent de leur valeur comptable.

b) Immobilisations:

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et amorties selon la méthode du solde dégressif aux taux annuels suivants :

| Élément d'actif | Taux |
|---------------------------|------|
| Ameublement et équipement | 20% |
| Équipement informatique | 30% |

c) Options d'achat d'actions:

La société offre un régime d'options d'achat d'actions tel que mentionné à la note 5. Toute contrepartie payée par les employés lors de l'exercice des options est portée au crédit du capital-actions.

2. Immobilisations:

| | Coût | Amortissement cumulé | 2001 Valeur comptable nette | 2000 Valeur comptable nette |
|---------------------------|-----------|----------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Ameublement et équipement | 1 925 \$ | 719 \$ | 1 206 \$ | 1 170 \$ |
| Équipement informatique | 12 601 | 6 149 | 6 452 | 8 914 |
| | 14 526 \$ | 6 868 \$ | 7 658 \$ | 10 084 \$ |

3. Propriétés minières:

La société a accordé à Soquem l'option d'acquérir un intérêt indivis de 20 % dans deux gisements de sa propriété minière en contrepartie de la prise en charge de 20 % de l'ensemble des dépenses réalisées en vue d'amener lesdits gisements au stade de l'exploitation commerciale.

La société a de plus accordé à Teck Corporation l'option d'acquérir un intérêt indivis de 25 % dans sa propriété minière en contrepartie de la prise en charge de 25 % de l'ensemble des dépenses réalisées en vue d'amener lesdits gisements au stade de l'exploitation commerciale et par le versement de 1 000 000 \$ comptant dont 500 000 \$ ont été encaissés. L'option ne peut être cédée sans l'approbation de la société.

4. Capital-actions:

Autorisé:

Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale

| | 2001 | 2000 |
|---|--------------|--------------|
| Émis: | | |
| 14 963 833 actions ordinaires (12 888 833 en 2000) | 8 438 852 \$ | 7 101 352 \$ |
| 1 475 000 actions ordinaires sont entières. | | |

Émission de la période:

| | 2001 | 2000 |
|--|--------------|-----------|
| En espèces: | | |
| 2 000 000 d'actions (aucune action en 2000) suite à un placement privé | 1 300 000 \$ | – \$ |
| 75 000 actions suite à l'exercice d'options (100 000 en 2000 suite à l'exercice de bons de souscription) | 37 500 | 50 000 |
| | 1 337 500 \$ | 50 000 \$ |

Bons de souscription :

La société a octroyé des bons de souscription lors d'un financement et elle pourrait être appelée à émettre des actions comme suit :

- 1 000 000 d'actions à 0,80 \$ jusqu'au 20 février 2004
- 1 000 000 d'actions à 1,00 \$ jusqu'au 20 février 2004

5. Régime d'option d'achat d'actions:

En vertu du plan d'options d'achat d'actions pour les administrateurs et dirigeants de la société, 2 500 000 actions sont disponibles.

Le nombre d'options d'achat en circulation a fluctué comme suit :

| | 2001 | Prix d'exercice moyen pondéré | 2000 | Prix d'exercice moyen pondéré |
|----------------|-----------|-------------------------------------|-----------|-------------------------------------|
| Solde au début | 2 145 000 | 0,64 \$ | 2 015 000 | 0,59 \$ |
| Émission | – | – | 130 000 | 0,72 |
| Exercé | (75 000) | 0,50 | – | – |
| Expiré | (275 000) | 0,50 | – | – |
| Solde à la fin | 1 795 000 | 0,63 \$ | 2 145 000 | 0,64 \$ |

Au 31 décembre 2001, les options d'achat d'actions suivantes étaient en circulation :

- 205 000 actions à 0,80 \$ jusqu'au 11 juin 2006
- 490 000 actions à 0,70 \$ jusqu'au 19 juin 2007
- 140 000 actions à 0,55 \$ jusqu'au 16 janvier 2008
- 30 000 actions à 0,55 \$ jusqu'au 16 avril 2008
- 670 000 actions à 0,50 \$ jusqu'au 23 février 2009
- 130 000 actions à 0,95 \$ jusqu'au 5 octobre 2009
- 130 000 actions à 0,72 \$ jusqu'au 13 novembre 2010

6. Avantage fiscal éventuel:

Les incidences fiscales des écarts temporaires donnant lieu à des tranches importantes des actifs et des passifs d'impôts futurs sont les suivantes :

| | 2001 | 2000 |
|---|-------------|------------|
| Actifs d'impôts futurs : | | |
| Pertes d'exploitation reportées prospectivement | 893 000 \$ | 543 000 \$ |
| Compte de frais d'exploration canadien | 378 000 | 357 000 |
| | 1 271 000 | 900 000 |
| Provision pour moins-value | (1 271 000) | (900 000) |
| | – \$ | – \$ |

Au 31 décembre 2001, la société a des pertes fiscales d'environ 2 481 000 \$ qui pourront servir à réduire ses revenus imposables futurs comme suit :

| Année d'origine | Montant |
|-----------------|-----------|
| 2002 | 25 000 \$ |
| 2003 | 279 000 |
| 2004 | 113 000 |
| 2005 | 73 000 |
| 2006 | 555 000 |
| 2007 | 433 000 |
| 2008 | 1 003 000 |

La société a de plus un compte de frais d'exploration canadien d'un montant approximatif de 1 051 000 \$ qui pourra servir à réduire ses revenus imposables futurs.

L'avantage fiscal éventuel découlant de ces éléments n'a pas été comptabilisé.

7. Opérations conclues avec des apparentés:

Au cours de l'exercice, la société a engagé les dépenses suivantes avec une société contrôlée par un administrateur de la société. Ces transactions ont été mesurées à la valeur d'échange.

| | 2001 | 2000 |
|---------------------------|----------|-----------|
| Dépenses d'administration | 4 500 \$ | 25 000 \$ |

8. Instruments financiers:

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers.

Instruments financiers à court terme :

L'encaisse, le placement temporaire, les débiteurs, les comptes créditeurs et charges à payer sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.